

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 69 - 137 /PR-SGG

du 8 Juin 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 9 juin 1969, Mr Issaka DANGOÛ, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre
de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail, pendant
l'absence de Mr Albert OUASSA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, 8 Juin 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - CS 6 - MJL-MFPRAT 4 - Ministères 8 -
CES 5 - DGAJL 2 - SGG 4 - Gde Chanc 1 -
SGPR 1 - SGM 10 - IAA 1 - DCOT 1 - DN 1 -
DEP 2 - Dtion Stat. 2 - JORD 1.-